



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E57614

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2024

ÉDITÉ LE 25/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1975
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 23/06/2000
8 160

Raison sociale : ROTA MENUISERIE

27 LE MARTINET
25160 VAUX ET CHANTEGRUE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON 95 B 168

Téléphone : 03 81 69 65 66
Portable : 06 88 32 75 38

Fax : 03 81 69 66 39

Siret : 400 612 875 00031

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 43031196

Site Internet :

E-mail : rota.menuiserie@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 192 866 372

Responsabilité légale :
ROTA PASCAL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 195138635

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/07/2023

Effectif moyen : 4 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	18/09/2020
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	25/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/04/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	17/06/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.